



Litige sur un crédit à la construction

Par **davieau**, le **10/04/2008** à **21:06**

je suis en contact avec mon organisme bancaire la banque postale dans le cadre d'un emprunt pour une résidence secondaire vouée à la location saisonnière partielle. mon dossier financier a été jugé valide au niveau local à Angers. il m'a été dit que si mon dossier ne passait pas aucun ne passerait! confirmation faite au niveau du service financier à Nantes. normalement le dossier était à ce niveau là validé. mon architecte m'indique alors que le maçon est disponible et qu'il est prêt à démarrer. mon conseiller financier me dit que ce n'est qu'une question de jours et que le dossier ne posera pas le moindre problème. peu de temps après on me dit que le dossier doit passer au niveau National (pour 135k€ d'emprunt sur 20 ans!!!) à Orléans. depuis 1 mois (2 mois après constitution du dossier) nous sommes dans l'attente et apprenons hier que le dossier est refusé! entre temps j'ai reçu une facture acompte du maçon! naturellement nous contre attaquons et faisons ce qu'il faut pour que le dossier passe avec le soutien des équipes d'Angers. par contre je voudrais savoir, en cas de refus si je suis dans mon droit d'aller en justice et demander des dommages et intérêts (recherche d'un nouveau prestataire, soucis avec les artisans, perte de temps, etc...) je vous remercie de votre conseil cordialement